BROMONT

INSPIRE L'ACTION

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 juillet 2025, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. 2025-30073 : Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment principal, dont un des coins serait situé à 2,3 m de la ligne latérale au lieu de 3 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2027, au 86, rue Nicolet, lot 2 930 971, zone P4M-02, district Lac-Bromont

2. 2025-30079 : Demande de dérogation mineure visant à autoriser un espace naturel qui représente 20 % du terrain au lieu de 40 % minimum, tel que stipulé aux articles 185.1 et 196 du règlement de zonage 1037-2017, pour un terrain voué à la construction d'une résidence unifamiliale située au 107, rue de Verchères, lot 4 827 671, zone P4M-08, district Mont-Soleil

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 19e jour du mois de juin 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe